

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de juillet le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Monsieur Christophe HOGARD pouvoir à Madame Véronique BESSE.  
Madame Odile PINEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Mesdames Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER.  
Monsieur Yves MARTINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 12  
Nombre administrateurs votants : 14

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

**N°09 : MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE DIVERS DECHETS – ACCORDS-CADRES  
MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC EMISION DE BONS DE COMMANDE – BRANGEON -  
AVENANT 1 LOT 3 – AUGMENTATION DU MAXIMUM ANNUEL.**  
(Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD).

Par délibération n°14 du 06 juillet 2021 le Conseil d'administration du CCAS a autorisé l'adhésion au groupement de commandes pour le marché de prestations de collecte et traitement de divers déchets avec la Commune des Herbiers.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable trois fois par période d'un an.

Considérant que la convention de coopération entre la commune des Herbiers et le CCAS ayant pour objet la production et la livraison des repas à destination de nouveaux usagers notamment les cantines des écoles primaires Dolto/ Prévert et de la Métairie signée le 12 décembre 2022 et transmise au représentant de l'Etat le 14 décembre 2022.

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 04 juillet 2023,

Dans le cadre de l'exécution du marché, l'augmentation du nombre de repas entraîne nécessairement plus de déchets. De ce fait, pour le lot 3 – Déchets ultimes, il apparaît que le montant maximum annuel initialement prévu n'est pas suffisant. C'est pourquoi, afin de maintenir l'équilibre budgétaire et financier du marché dans sa globalité, il convient d'adopter l'avenant suivant :

Lot	Intitulé du lot	Titulaire du lot	Montant HT de l'avenant	Montant maximum HT initial du contrat	Montant maximum HT du contrat modifié
3	Déchets ultimes	BRANGEON	8 000€	25 000€	33 000€

Compte tenu de ce qui précède, le montant du marché de l'entreprise BRANGEON RECYCLAGE est modifié comme suit :

**Montant total du marché initial : 25 000,00 € HT**

Montant de l'avenant n°1 : + 8 000,00 € HT

**Nouveau montant total du marché : 33 000,00 € HT**

Trente-trois mille euros hors taxes.

**Soit une augmentation totale de 32 % par rapport au montant initial du marché.**

A ce montant s'ajoutera la TVA selon la réglementation en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le rapport,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°1 au marché de collecte et traitement de divers déchets – accord-cadre avec émission de bons de commande pour le lot 3 tel que décrit-ci-dessus,
- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 11/07/23

Publié électroniquement le : 11/07/23

**Jean-Marie GRIMAUD**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU**,  
Vice-Présidente du CCAS.

